

**Consultation publique sur le développement durable  
de la production porcine au Québec**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

# **La production porcine et le développement durable**

---

Cahier synthèse des séances publiques  
tenues à Saguenay  
les 12 et 13 novembre 2002

Julie Cyr  
Stéphanie Dufresne  
Audrey Wu

Décembre 2002

---

**Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement**

---

Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : (418) 643-7447  
1 800 463-4732 (sans frais)

Courriel : [communication@bape.gouv.qc.ca](mailto:communication@bape.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)

---

**Remerciements**

---

La Commission tient à remercier Julie Cyr, Stéphanie Dufresne et Audrey Wu, analystes, qui ont participé à la rédaction du présent cahier thématique.

Elle tient aussi à remercier les conférenciers invités aux séances thématiques tenues à Saguenay :

Jean-François Aubin  
Pierre Baril  
Roméo Bouchard  
Mathieu Forget  
Majella-J. Gauthier  
Roch Laroche  
Jacques Lebuis  
Alexandre Lefebvre  
Clément Pouliot  
Étienne Pouliot  
Raymond Rouleau  
Claude Villeneuve

Ont aussi participé à la réalisation du présent cahier :

René Beaudet, conseiller spécial auprès de la Commission (coordination et relecture)  
Daniel Bérubé, conseiller en communication  
France Carter, agente de secrétariat de la Commission (conception, mise en page et édition)  
Alexandra Dufresne, conseillère en communication

## Avant-propos

Dans le contexte de son mandat d'enquête et d'audience publique, la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec a retenu une démarche de consultation qui comporte trois étapes : d'abord, la tenue de séances publiques consacrées à l'examen de six grands thèmes; ensuite, la première tournée régionale qui amène la Commission à siéger dans seize municipalités pour recueillir de l'information; enfin, la seconde tournée régionale, là encore dans plusieurs municipalités du Québec, qui servira à entendre l'opinion des participants.

Première étape de la consultation publique de la Commission, les séances thématiques ont pour objet de faire le point sur différentes facettes de la production porcine. À cette fin, la Commission a invité des experts et des spécialistes de divers milieux – organismes gouvernementaux, entreprises, universités, groupes d'intérêt, etc. – à présenter leurs connaissances relatives aux différentes dimensions de la question. Du 23 octobre au 13 novembre 2002, la Commission a tenu vingt séances publiques regroupées sous six thèmes :

- à Saint-Hyacinthe : les modes actuels de production porcine;
- à Sainte-Marie : les impacts écologiques et les solutions techniques et technologiques;
- à Joliette : la santé;
- à Montréal : les dimensions économiques;
- à Québec : le cadre juridique régissant les activités agricoles;
- à Saguenay : la production porcine et le développement durable.

Des analystes de la Commission ont produit un cahier synthèse pour chaque thème. Ces cahiers ont essentiellement pour objet d'aider les personnes qui participent aux travaux de la Commission à retrouver l'information transmise lors des séances publiques et dans les documents déposés par les conférenciers. Les cahiers synthèses ne contiennent que les éléments abordés au cours des séances liées à un thème précis et ils n'ont pas la prétention de traiter de façon exhaustive l'ensemble des éléments ou des enjeux associés aux thèmes examinés.

Soulignons que le présent cahier ne reflète et n'engage aucunement l'opinion de la Commission. Signalons également que certains documents demandés par la Commission lors des séances publiques n'ont pu y être intégrés en raison de contraintes de temps.



## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| Introduction.....  | 5         |
| ■ 1 Un survol d'expériences d'implantation de production porcine au Québec .....   | 7         |
| ■ 2 La ruralité à l'aube du XXI <sup>e</sup> siècle .....  | 9         |
| ■ 3 Les conditions d'une production porcine durable.....   | 11        |
| ■ 4 L'agriculture écologiquement durable au Canada .....   | 13        |
| ■ 5 La stratégie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :<br>le plan d'accompagnement ferme par ferme ..... | 15        |
| ■ 6 Les indicateurs et les stratégies.....   | 17        |
| ■ 7 Le potentiel de développement durable d'un projet de production porcine .....  | 19        |
| ■ 8 Le modèle actuel de l'industrie porcine<br>n'assure pas un développement durable .....   | 21        |
| ■ 9 Pour une cohabitation harmonieuse .....  | 23        |
| <b>Les principaux sujets abordés lors de la période de questions .....</b>   | <b>25</b> |
| Séance du 12 novembre 2002, en soirée ( <a href="#">TRAN19</a> ) .....   | 27        |
| Séance du 13 novembre 2002, en après-midi ( <a href="#">TRAN20</a> ) .....   | 29        |
| Séance du 13 novembre 2002, en soirée ( <a href="#">TRAN21</a> ) .....   | 30        |



## Introduction

Les trois séances thématiques portant sur la production porcine et le développement durable ont eu lieu à Saguenay les 12 et 13 novembre 2002. Les citoyens et la Commission ont pu assister ainsi à neuf présentations portant sur différents aspects du développement durable de la production porcine. Chaque séance a débuté par les présentations des conférenciers invités, qui étaient suivies des questions de la Commission et du public.

Le présent cahier synthèse comprend deux sections. La première comporte un résumé de chacune des conférences, ainsi que la liste des documents déposés par les conférenciers. Les résumés sont soit une adaptation de ceux qui ont été remis par les conférenciers, soit un résumé entièrement réalisé par les analystes. Tous les résumés ont fait l'objet d'une révision linguistique. La seconde section propose la liste des éléments abordés lors de la période de questions de chacune des séances. Toute question à laquelle aucune réponse n'a été formulée lors de la séance publique a été volontairement retirée de cette liste. En fonction de sa pertinence, une telle question peut avoir été reprise dans les séances thématiques correspondantes et, par conséquent, elle sera traitée dans les cahiers synthèses appropriés ou lors de la première tournée régionale de la Commission.

La référence à la transcription de la séance est inscrite après chaque sujet abordé, dans le but de faciliter la recherche. À noter que les numéros de page correspondent à la version papier des transcriptions.





# 1.

## Un survol d'expériences d'implantation de production porcine au Québec

Jean-François Aubin

Mathieu Forget

Forget Aubin, consultants en analyse de politiques

Séance du 12 novembre 2002, en soirée (TRAN19, p. 4-16)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par les conférenciers.

Notre présentation est basée principalement sur les résultats de l'étude provinciale intitulée : *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*, réalisée de 1999 à 2001 par le groupe de travail Un environnement à valoriser découlant de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenue en mars 1998 à Saint-Hyacinthe. Cette étude a permis d'analyser les cas de huit municipalités au Québec dans lesquelles des établissements porcins ont voulu s'implanter. Pour chacun des cas, une série d'acteurs ont été rencontrés pour échanger sur la situation dans leur localité.

Trois points particuliers de l'étude seront abordés dans notre présentation, soit l'acceptabilité sociale de la production porcine, les éléments à la source des conflits et les conditions favorisant la prévention, l'atténuation ou l'accentuation des situations conflictuelles ainsi que la préservation d'une cohabitation harmonieuse.

### L'acceptabilité sociale de la production porcine

Déjà en 1999, la présence de conflits liés à l'implantation de porcheries dans les municipalités du Québec et leur tendance à la hausse laissaient présager une problématique d'acceptabilité sociale de cette production, une condition essentielle à son développement durable. De façon globale, trois

situations possibles ont été recensées à l'échelle municipale lors de l'implantation de projets porcins :

- les cas dits non problématiques socialement acceptés;
- les cas dits problématiques socialement non acceptés;
- les cas dits problématiques devenus socialement acceptés.

Un constat de base doit cependant être mis en évidence : tous les projets porcins traités (qu'ils se trouvent dans l'une ou l'autre des situations possibles) étaient initialement conformes aux lois et règlements provinciaux, notamment à l'égard des distances d'éloignement ainsi que des règles environnementales que doivent respecter ces projets.

## **Les éléments à la source des conflits et les conditions favorisant la prévention, l'atténuation ou l'accentuation des situations conflictuelles**

Les enjeux de l'acceptabilité sociale comprennent notamment :

1. les nuisances (principalement les odeurs);
2. l'environnement (les risques de contamination de l'eau et du sol) et les risques pour la santé;
3. les retombées socioéconomiques locales et régionales d'un projet (modèle de production) et son impact sur les autres usages du territoire (récrétourisme, boisés, habitations, etc.);
4. le niveau de transparence dans l'implantation des projets porcins.

Dans une démarche ayant pour objet d'instaurer une cohabitation harmonieuse, il s'agit d'éléments clés sur lesquels il faut réfléchir en vue de dégager les solutions pertinentes et réalisables.

## **La préservation d'une cohabitation harmonieuse**

Les expériences d'implantation de la production porcine dans des communautés et l'analyse des conflits qui en ont résulté permettent de mettre en évidence trois pôles d'action ayant une influence directe sur les éléments à la source des conflits et pouvant les prévenir, les atténuer ou encore les accentuer :

- la nature des projets;
- la participation publique;
- les arrangements institutionnels.

Les conflits comportent avant tout une dimension locale et les solutions pour favoriser une cohabitation harmonieuse doivent se trouver à la même échelle, avec l'ensemble des acteurs visés. Bien que l'étude permette de soutenir que les moyens pour atténuer les conflits liés à la production porcine varient selon les milieux, une structure d'action s'est révélée efficace dans tous les cas observés : la conciliation relativement au projet à l'échelle locale.

### **Documents déposés par les conférenciers**

#### **DURA10**

JEAN-FRANÇOIS AUBIN et MATHIEU FORGET.  
*Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives, rapport final*, t. 1, 2001, 281 p.

#### **DURA10.1**

JEAN-FRANÇOIS AUBIN et MATHIEU FORGET.  
*Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives, rapport final*, t. 2, 2001, 175 p.

#### **DURA10.2**

JEAN-FRANÇOIS AUBIN et MATHIEU FORGET.  
*Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives, sommaire exécutif*, 2001, 17 p.

#### **DURA10.3**

JEAN-FRANÇOIS AUBIN et MATHIEU FORGET.  
*Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives, biens livrables de la recherche*, 2001, 44 p.

#### **DURA14**

JEAN-FRANÇOIS AUBIN et MATHIEU FORGET.  
*Présentation de Jean-François Aubin et Mathieu Foget portant sur un survol d'expériences d'implantation de production porcine au Québec*, 12 novembre 2002, 7 p.

#### **DURA14.1**

JEAN-FRANÇOIS AUBIN et MATHIEU FORGET.  
*Diaporama de la présentation de Jean-François Aubin et Mathieu Foget*, 12 novembre 2002, 4 p.

## 2.

# La ruralité à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle

Majella-J. Gauthier  
Université du Québec à Chicoutimi  
Séance du 12 novembre 2002, en soirée (TRAN19, p. 16-22)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

L'espace rural est un mode particulier d'utilisation de l'espace et de vie sociale. Il se caractérise par une densité relativement faible de ses habitants, un mode de vie marqué par leur appartenance à des collectivités de taille limitée, une identité et une représentation spécifiques fortement connotés par la culture rurale et un usage économique peu concentré, à dominance sylvicole et agricole. Si le concept d'espace rural fait davantage référence au milieu géographique, la ruralité constitue l'ensemble des caractéristiques et des valeurs du monde rural. Elle se définit par sa différence en tant que patrimoine humain et écologique de grande valeur, par la connaissance intime des lieux par la population ainsi que par l'esprit communautaire des ruraux qui forment une société d'interconnaissance.

Les enjeux principaux de la ruralité sont relatifs à la diversification de l'économie rurale, au maintien ou à la restructuration des services, aux nouvelles technologies de la communication, au développement durable de la production rurale, à la protection et à la gestion du territoire agricole de même qu'à la planification étatique du développement rural.

Actuellement, les activités agricoles connaissent certaines ruptures. D'abord, il existe une rupture démographique : les agriculteurs sont devenus une minorité parmi d'autres dans la société et le milieu rural. On perçoit également des ruptures entre l'agriculture et la famille et entre l'agriculture et le territoire. Aussi, il y a rupture entre l'agriculture et l'alimentation puisque l'industrie agroalimentaire soumet les producteurs et les consommateurs à sa logique. Enfin, on note une rupture

entre l'agriculture et la nature, l'agriculture productiviste étant incapable de bien gérer ses rapports à l'environnement.

Des pans entiers de la ruralité sont en déstructuration ou en structuration. Les principaux défis sont d'ordre démographique, économique, social, culturel, institutionnel et environnemental. Du point de vue démographique, il faut freiner l'exode rural et continuer à occuper le territoire. Les principaux défis économiques sont relatifs à la réduction du chômage, au soutien des initiatives locales, à la mobilisation du capital financier et à la valorisation des ressources et des possibilités du milieu. De leur côté, les défis sociaux concernent le développement des ressources humaines, l'amélioration du cadre physique des villages, le maintien d'une masse critique d'habitants dans les communautés pour assurer la survie des services, ainsi que la qualité des relations sociales en campagne. Le défi culturel, quant à lui, est principalement de contribuer au maintien du mode de vie rural et de valoriser la contribution des ruraux à la culture contemporaine. Pour leur part, les défis institutionnels consistent notamment à fournir des outils institutionnels favorables au développement du monde rural et à mettre en œuvre une véritable politique rurale. Enfin, le défi environnemental est le suivant : assurer la protection du territoire agricole reconnu, encourager la conversion à une agriculture durable et reconnaître le milieu rural comme le lieu significatif du patrimoine naturel.

L'agriculture durable est un mode de production agricole assurant la qualité des produits et limitant les risques pour la santé humaine respectueux de

l'environnement et préservant les ressources naturelles, économiquement rentable, permettant une bonne intégration sociale des personnes intervenant dans le processus de production et de transformation. Toute implantation d'entreprises dans l'espace rural occasionne des perturbations. Seule l'approche globale du développement durable, appliquée aux collectivités rurales, est garante de l'avenir. Le destin des régions rurales est une question de choix à la fois des ruraux et de toute la société.

#### **Documents déposés par le conférencier**

##### **DURA19**

MAJELLA-J. GAUTHIER. *Présentation de Majella-J. Gauthier portant sur la ruralité à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, 12 novembre 2002, 26 p.

##### **DURA19.1**

MAJELLA-J. GAUTHIER. *Résumé de la présentation*, 12 novembre 2002, 1 p.

##### **DURA20**

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA et MAJELLA-J. GAUTHIER. *Espaces ruraux, types et dynamisme 1980 et fermes laitières en 2002*, 7 p.

##### **DURA21**

BRUNO JEAN. « Définition de la ferme familial », tiré du document *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*, 1997, p. 150.

# 3.

## Les conditions d'une production porcine durable

Claude Villeneuve  
Université du Québec à Chicoutimi  
Séance du 13 novembre 2002, en après-midi ([TRAN20](#), p. 6-13)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

L'agriculture d'aujourd'hui, et plus précisément la production porcine, se définit dans un contexte de mondialisation. En effet, la population mondiale a doublé en moins de 30 ans et les besoins alimentaires ne cessent d'augmenter. En outre, une majorité de consommateurs, parce qu'ils sont plus pauvres ou moins sélectifs, veulent une nourriture à moindre coût. De ce fait, les exportations québécoises se doivent d'être de plus en plus importantes et les producteurs toujours plus concurrentiels. Conséquemment, la face de l'agriculture telle qu'on la connaissait au <sup>xx</sup>e siècle a changé.

Il subsiste de moins en moins de fermes dites familiales au profit de la concentration des entreprises de distribution et des marchés de masse. Ce modèle productiviste tend à dépasser la capacité de soutien des écosystèmes, notamment en raison de l'intensité et de l'extension des productions. Cela a comme conséquence une destruction du tissu social des campagnes, des problèmes de santé publique et une détérioration des écosystèmes liés à l'écosystème agricole. Cependant, la population désire une nourriture saine et un environnement propre. Or, il est impossible de satisfaire les besoins de la population mondiale actuelle sans une agriculture moderne et efficace. Il faut donc intégrer dans l'activité agricole des pratiques et des

modes de gestion qui en diminuent les impacts sur l'environnement et les sociétés rurales. À vrai dire, il s'agit de faire de l'agriculture durable.

Concernant la filiale porcine, cela signifie qu'elle doit être rentable pour les producteurs, inoffensive pour l'environnement et socialement acceptée. Pour y arriver, il faut tenir compte de la capacité de charge des sous-bassins versants, concevoir de nouvelles technologies et favoriser le dialogue entre les producteurs et les populations locales ainsi que les consommateurs. Actuellement, même si plusieurs obstacles bloquent le développement d'une filière porcine durable, ils ne sont pas incontournables. Ces obstacles notamment sont l'absence de gestion par bassin versant, la spécialisation des entreprises, les règlements concernant les abattoirs, les besoins en matière de recherche et développement ainsi que le comportement de certains producteurs.

### Document déposé par le conférencier

#### DURA15

CLAUDE VILLENEUVE. *Présentation de Claude Villeneuve portant sur les conditions d'une production porcine durable*, 13 novembre 2002, 5 p.



# 4.

## L'agriculture écologiquement durable au Canada

Alexandre Lefebvre  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Séance du 13 novembre 2002, en après-midi ([TRAN20](#), p. 13-22)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

Le Programme national d'analyses et de rapports sur la qualité agroenvironnementale permet de concevoir des indicateurs agroenvironnementaux et des outils en vue de l'intégration des indicateurs dans la prise de décision. Quatre thèmes ont été retenus, soit le concept d'indicateurs agroenvironnementaux, l'identification et le développement d'indicateurs, l'utilisation des indicateurs dans le développement et l'analyse de politiques et de programmes gouvernementaux axés sur le développement durable et enfin, les projets à venir d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Les indicateurs agroenvironnementaux ont été mis au point dans le but d'obtenir l'information nécessaire à la prise de décision dans le domaine agricole et pour ainsi contribuer à conserver un environnement sain. Chaque indicateur doit permettre d'intégrer et de simplifier les interactions écosystémiques complexes et de rendre ces données accessibles aux décideurs et au public. Les indicateurs peuvent donner de l'information à plusieurs échelles, passant de l'unité de production qu'est la ferme au niveau international. Dans le contexte de son programme, Agriculture et Agroalimentaire Canada a publié un rapport, en 2000, présentant le résultat d'un projet pilote et de sept années d'efforts en vue du développement d'indicateurs agroenvironnementaux. Que ce soit à l'échelle provinciale, nationale ou internationale, les enjeux importants à traiter ont été mis en évidence et des indicateurs ont été conçus sur la base du concept de risque étant donné la difficulté que

représentait le suivi environnemental d'indicateurs d'état à des échelles aussi grandes.

Les indicateurs de risque sont utilisés dans la prise de décision, car ils permettent d'évaluer la performance environnementale dans un laps de temps relativement court. Ils vont permettre d'établir si le risque diminue ou s'il augmente, et ce, même si les changements sur le terrain surviennent moins rapidement. Ainsi, les indicateurs se sont avérés importants pour la prise de décision. Agriculture et Agroalimentaire Canada a donc décidé de mettre sur pied le Programme national d'analyses et de rapports sur la qualité agroenvironnementale. L'idée était d'augmenter ses efforts dans trois secteurs d'activité, soit la mise à jour et le développement d'indicateurs agroenvironnementaux, la conception et l'application d'outils permettant le lien entre les indicateurs environnementaux et économiques ainsi que l'attribution d'une valeur économique aux indicateurs environnementaux. Mentionnons que le projet de développement d'indicateurs agroenvironnementaux est un projet de coordination et de collaboration entre les divers acteurs touchés. De plus, il est important de se souvenir que les indicateurs ne sont pas une valeur absolue, mais bien une façon de présenter de l'information de la manière la plus objective possible sur une situation donnée.

**Document déposé par le conférencier**

BIO13

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA.

*L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport*

*sur le projet des indicateurs agroenvironnementaux, 2000,*  
226 p.



# 5.

## **La stratégie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : le plan d'accompagnement ferme par ferme**

Jacques Lebuis

Étienne Pouliot

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Séance du 13 novembre 2002, en après-midi ([TRAN20](#), p. 22-32)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par les conférenciers.

Le plan d'accompagnement agroenvironnemental ferme par ferme découle de la mise en vigueur du Règlement sur les exploitations agricoles du ministère de l'Environnement en date de juin 2002. Ce plan a pour objet d'appuyer la mise en conformité avec ce règlement tout en assurant la pérennité des entreprises agricoles. Précisons que le plan d'accompagnement agroenvironnemental s'adresse surtout à des entreprises agricoles pouvant éprouver des difficultés à se conformer à la nouvelle réglementation. C'est principalement dans les régions à forte concentration de cheptel qu'il sera actif.

Le plan d'accompagnement agroenvironnemental, qui relève du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pourra contenir plusieurs mesures à mettre en œuvre, soit individuelles ou collectives. Elles pourraient porter, notamment, sur :

- la réduction des intrants;
- la modification de l'alimentation du troupeau;
- la génétique du troupeau;
- les ententes d'épandage;
- le traitement à la ferme du fumier;
- le traitement collectif du fumier;
- la diversification des activités de l'entreprise.

Le plan d'accompagnement agroenvironnemental comprend les étapes suivantes :

- un diagnostic. Il s'agit de la réalisation du bilan phosphore, exigible selon le *Règlement sur les exploitations agricoles*, d'ici juin 2003;
- la confection d'un plan d'accompagnement. Si l'entreprise ne se conforme pas à la nouvelle norme environnementale, différentes personnes-ressources sur le plan professionnel seront mises à contribution pour la confection d'un plan d'accompagnement. Ce dernier sert à établir les mesures devant permettre à l'entreprise d'adapter sa situation environnementale en fonction de la réglementation et selon un échéancier réaliste;
- l'établissement de l'appui financier. Le plan d'accompagnement réalisé fait l'objet d'une analyse en vue d'évaluer le type et le niveau d'appui financier qui sera offert à l'entreprise. La proposition d'appui financier du Ministère est soumise au gestionnaire de l'entreprise qui, s'il en accepte les conditions, s'engage à réaliser le plan d'accompagnement au sein de son entreprise en respectant l'échéancier convenu;
- l'implantation des mesures d'accompagnement. Le producteur est responsable d'implanter dans son entreprise les mesures indiquées dans le plan

d'accompagnement. Pour sa part, le Ministère s'assure que le producteur suit le plan prévu et convient, si cela est nécessaire, des adaptations à apporter en cours de réalisation;

- le suivi agroenvironnemental. Lorsque l'entreprise se sera conformée aux nouvelles normes environnementales, le producteur sera responsable du maintien de la conformité. Un processus de suivi individuel de l'entreprise sera également mis en place.

Afin de s'assurer que le plan d'accompagnement prévu sera pleinement opérationnel, les étapes seront validées et adaptées sur la base d'un banc d'essai réalisé dans la municipalité des Saints-Anges, avant d'être mises en œuvre partout au Québec à compter de juin 2003.

En plus du plan d'accompagnement agroenvironnemental, une série de dossiers est présentement en élaboration, soit une banque de données agroenvironnementale, un programme de recherche et développement en valorisation des sous-produits du traitement ainsi que sur la conversion alimentaire de l'animal et la caractérisation des fumiers, la gestion collective des effluents et le guide des bonnes pratiques.

D'autre part, une série d'indicateurs agroenvironnementaux a été réalisée à la suite des travaux entrepris avec des producteurs agricoles.

#### Documents déposés par les conférenciers

##### ECON25

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Bilan des programmes d'aide à la gestion des fumiers 1998-2002*, 8 juillet 2002, 1 p.

##### ECON26

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Présentation de Jacques Lebuis et d'Étienne Pouliot portant sur la stratégie du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : le plan d'accompagnement ferme par ferme*, 13 novembre 2002.

##### ECON26.1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Résumé de la présentation de Jacques Lebuis et d'Étienne Pouliot*, 13 novembre 2002, 2 p.

##### GENE28

GEORGE MORRIS CENTRE. *What the Environmental Commissioner Said : The Federal Report Card on Agriculture in Ontario and Quebec, Special Report*, 2001, 11 p.

##### PROD11

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Sommaire des réalisations, bilan de l'an 3. Plan d'action « Un environnement à valoriser »*, novembre 2002, 24 p.

# 6.

## Les indicateurs et les stratégies

Pierre Baril  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Séance du 13 novembre 2002, en après-midi ([TRAN20](#), p. 32-44)

Note : Ce résumé est une adaptation de celui qui a été déposé par le conférencier.

Le développement durable en agriculture a été défini en 1998 par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de la façon suivante : « l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable ».

Cette définition guide notre analyse de la production porcine et du développement durable qui s'appuie sur la rentabilité économique, l'équité sociale et l'intégrité de l'environnement. L'analyse est donc faite à partir de l'examen des principaux indicateurs utilisés pour évaluer ces trois dimensions du développement durable. Les indicateurs économiques amènent à examiner certains paramètres à considérer pour évaluer la rentabilité des entreprises et la rentabilité pour la société. Des indicateurs sociaux sont ensuite présentés (ex. : cohabitation harmonieuse). Enfin, différents indicateurs environnementaux servant à établir un indice de pression et à mesurer les impacts sur l'environnement sont abordés.

L'analyse de la situation actuelle amène à constater que le secteur de la production porcine a plusieurs défis à relever en vue de pouvoir répondre aux impératifs de développement durable. Déjà, le ministère de l'Environnement et ses partenaires ont mis en place une stratégie pour relever le défi. Des actions ont été

amorçées ou sont sur le point de l'être comme le Règlement sur les exploitations agricoles, le Règlement sur le captage des eaux souterraines, la *Loi sur les pesticides*, la future Politique nationale de l'eau, les plans agroenvironnementaux, l'application future du principe d' « écoconditionnalité », la certification environnementale. Certaines pistes de réflexion portant notamment sur l'adaptation de nouveaux outils économiques, sur des pratiques d'aménagement du territoire et sur l'accessibilité à l'information sont aussi mentionnées.

En conclusion, il est proposé de s'assurer que le développement durable de l'industrie porcine permet la rentabilité économique de l'élevage ainsi que le maintien de la qualité de vie des communautés rurales tout en respectant la capacité d'accueil du territoire.

### Documents déposés par le conférencier

[DURA13](#)  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *La production porcine et le développement durable, indicateurs et stratégies, présentation de Pierre Baril*, 13 novembre 2002, 7 p.

[DURA13.1](#)  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Résumé de la présentation de Pierre Baril*, 13 novembre 2002, 1 p.



# 7.

## Le potentiel de développement durable d'un projet de production porcine

Raymond Rouleau

Roch Larocque

Centre québécois en développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Séance du 13 novembre 2002, en soirée (TRAN21, p. 3-9)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

La Région laboratoire de développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, devenue récemment le Centre québécois en développement durable, est une organisation non gouvernementale à but non lucratif. C'est d'un groupe de décideurs réunis lors du sommet économique de 1991 qu'est née cette initiative de gouvernance en matière de développement pour apprivoiser le concept et surtout en favoriser des applications concrètes.

Le développement durable n'est pas un phénomène statique. Il s'agit plutôt d'une démarche, d'un processus qui a pour objet de concilier trois préoccupations : l'efficacité économique, la prudence environnementale et l'équité sociale. C'est pourquoi la démarche du Centre québécois en développement durable est d'accompagner le promoteur, de le faire cheminer dans un processus qui va aboutir à élaborer un projet à caractère de développement durable.

Ce processus évolutif implique un engagement officiel de l'ensemble des participants, tout spécialement en laissant la place à un débat social. Le dialogue doit débiter le plus en amont possible dans la définition du projet et devrait être mené par une équipe interdisciplinaire autant que possible.

Le Centre québécois en développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean a ainsi accompagné, il y a deux ans, l'établissement d'une production porcine dans

la région : l'entreprise Nutrinor. Les recommandations formulées par le Centre relativement à ce projet peuvent être regroupées sous trois volets :

1. L'accroissement de la valeur socioéconomique du projet :

le projet Nutrinor se révèle structurant pour la région, c'est-à-dire que les retombées socioéconomiques positives sont perceptibles à l'échelle locale. Ainsi, le projet permet de renforcer le dynamisme du réseau local, de faire la promotion du porc comme produit de qualité à saveur régionale et conforme aux principes du développement durable, de mettre au point de nouvelles méthodes d'élevage et de nouvelles installations, de développer une expertise régionale spécifique, de favoriser la transformation et la consommation des produits en région, de créer un nombre élevé d'emplois, d'intégrer de façon bénéfique plusieurs autres partenaires au projet et de développer un marché de niche;

2. les modifications en vue d'atténuer l'impact sur le milieu humain et environnemental :

cet objectif se réfère surtout aux considérations technique et technologique qui peuvent favoriser l'acceptabilité sociale et la prudence environnementale. Il s'agit d'un aspect évolutif, au fur et à mesure que progresse la recherche en ce domaine;

3. le souci d'intégration du projet avec la population et les divers acteurs :

un dialogue ouvert et transparent est nécessaire entre tous les acteurs du milieu. À ce propos, le Centre québécois en développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean insiste sur quelques modalités, tant organisationnelles que fonctionnelles, qui garantissent une bonne collaboration :

- un cadre permettant les discussions et la participation des divers acteurs;
- l'ouverture du promoteur quant à l'idée d'apporter des adaptations à son projet;
- la transparence du promoteur à l'égard de l'information disponible;
- l'ouverture du promoteur quant à l'idée d'effectuer les études et les analyses nécessaires à l'évaluation de certaines recommandations;
- le respect de délais raisonnables.

**Documents déposés par les conférenciers**

**DURA11**

RÉGION LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN. *Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 2002, 125 p.

**DURA18**

RÉGION LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN. *Le potentiel de développement durable d'un projet de production porcine dans la région*, 29 février 2000, 50 p. et annexes.

**DURA24**

RÉGION LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY–LAC-SAINTE-JEAN. *Tableau de bord sur l'état de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 2002, 125 p.

## 8.

# Le modèle actuel de l'industrie porcine n'assure pas un développement durable

Roméo Bouchard

Union paysanne

Séance du 13 novembre 2002, en soirée ([TRAN21](#), p. 10-18)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

Notre présentation ne remet pas en question l'élevage de porcs mais plutôt le modèle actuel de la production porcine. Sont exposés des éléments du modèle actuel de production porcine au Québec qui vont à l'encontre du développement durable tel qu'il a été défini par l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation. Un bilan des constats et des solutions de développement est dressé rapidement. Ces dernières concernent tant les modes de production que l'encadrement réglementaire de cette industrie.

En premier lieu, un développement « techniquement approprié » doit prendre en considération deux types d'impacts. D'abord, en ce qui concerne les impacts environnementaux de l'industrie porcine, le problème de pollution liée à la production porcine est moins le volume de fumier que son mode de gestion liquide. À ce propos, le contrôle prévu dans le Règlement sur les exploitations agricoles semble inapproprié pour protéger l'environnement. Si le plan agroenvironnemental de fertilisation peut se révéler un outil intéressant en la matière, il ne peut toutefois être considéré comme un outil fiable de contrôle environnemental. Par ailleurs, la gestion de l'eau par bassin versant et l'utilisation de bandes riveraines sont deux mesures environnementales qu'il est essentiel de respecter, bien qu'elles soient pour l'instant d'application volontaire.

Ensuite, pour ce qui est des impacts de l'industrie porcine sur la santé, les conséquences de la contamination de l'eau potable et de la pollution de l'air

sur la santé des agriculteurs, du monde rural et des consommateurs sont à considérer de même que le souci du bien-être et de la santé des animaux d'élevage.

En deuxième lieu, le développement « économiquement viable » est un élément important. Ainsi, la structure de l'industrie porcine et les impacts qui en résultent s'expliquent par les objectifs d'exportation que l'agriculture s'est donnés. Cette finalité conduit à une déstructuration tant de la production porcine que de l'agriculture dans son ensemble. En effet, la conquête des marchés extérieurs se traduit par un phénomène d'intégration et de concentration des fermes qui exercent une pression de plus en plus forte tant sur les entreprises de production porcine dites familiales que sur les exploitations d'une autre nature.

Il est donc proposé de favoriser, par des politiques de financement agricole, un modèle de production porcine axé sur les besoins alimentaires de la population et qui privilégie des unités de production autonomes et de petite taille.

En troisième lieu, un développement doit être « socialement acceptable ». L'avènement et la multiplication des porcheries industrielles ont provoqué une véritable crise sociale, car ces projets bouleversent l'équilibre et la cohabitation traditionnelle entre les ruraux et les agriculteurs. À la base des conflits se trouve un ensemble de droits et prérogatives accordés aux producteurs agricoles en zone agricole qui ôtent

pratiquement toute possibilité d'action aux citoyens ruraux et à leurs élus municipaux. À notre avis, la cohabitation en milieu rural passe par le rétablissement de la démocratie. Il s'agit de réintégrer la zone agricole dans les structures démocratiques de gestion municipale et d'aménagement du territoire. En outre, il faut prendre soin de distinguer les fermes industrielles des fermes paysannes.

#### **Document déposé par le conférencier**

[DURA12](#)

UNION PAYSANNE. *Présentation de Roméo Bouchard portant sur la production porcine et le développement durable*, 13 novembre 2002, 12 p.



## Pour une cohabitation harmonieuse

Clément Pouliot  
Fédération des producteurs de porcs du Québec  
Séance du 13 novembre 2002, en soirée (TRAN21, p. 18-27)

Note : Ce résumé a été réalisé par une analyste.

La réflexion de la Fédération des producteurs de porcs du Québec sur ce qui pourrait constituer les bases d'une cohabitation harmonieuse entre le monde rural et le monde agricole est présentée dans ce qui suit.

À l'heure actuelle, un malaise profond touche l'ensemble du monde agricole, tout particulièrement la production porcine. Cette difficulté à cohabiter provient de l'évolution historique des rapports entre les agriculteurs et la société. Deux aspects sont notamment à considérer : l'évolution des rapports à l'égard de l'économie agricole et relativement à l'environnement.

Au regard de l'économie agricole, les années 70, 80 et 90 ont été marquées par la recherche de l'équité entre les agriculteurs et la société en ce qui a trait à la qualité de vie et à la condition économique. Depuis, le statut de l'agriculteur comme entrepreneur s'est progressivement affirmé.

Sur le plan de l'environnement, l'agriculture s'est peu à peu transformée, passant d'une activité en équilibre avec la nature à une activité qui se sert de la nature comme outil de travail, augmentant ainsi les risques d'impacts sur l'environnement. Parallèlement, la sensibilisation grandissante de la population par rapport à la valeur de l'environnement et de la qualité de vie a amené le monde urbain à vouloir partager l'environnement et les ressources naturelles.

Une rupture s'est opérée parce que les modalités permettant le partage de ces ressources n'ont pas été instaurées. Désormais, il faut faire en sorte de

reconstruire des liens de confiance, les bases d'une nouvelle entente sociale qui corresponde aux réalités de chacun. Dans cette optique, les membres de la Fédération des producteurs de porcs du Québec en sont venus à mettre en évidence six points critiques à surveiller pour assurer une cohabitation harmonieuse du monde rural et du monde agricole.

1. Être conscient des préoccupations respectives : cohabiter, c'est d'abord se parler, puis s'approprier et finalement se comprendre. Cohabiter, c'est somme toute apprendre à se respecter. Une relation basée sur le respect implique des comportements tels que l'honnêteté des rapports, l'écoute et la réciprocité;
2. Faire des choix judicieux quant aux grands enjeux sociaux soulevés par la production porcine : certaines critiques formulées à l'encontre de la production porcine touchent des points fondamentaux qui impliquent des choix de société et que les producteurs ne peuvent gérer seuls;
3. Établir un climat de confiance à l'égard des producteurs de porcs : pour ce faire, les agriculteurs ont mis en œuvre un plan de valorisation de leur profession. Ce plan permet de faire connaître la profession, ses contraintes et ses réalisations et il a également pour objet de sensibiliser les producteurs aux conditions d'une cohabitation harmonieuse;
4. Stimuler l'application par les producteurs de pratiques agroenvironnementales responsables : par l'adoption de telles pratiques, les agriculteurs minimisent et contrôlent les nuisances et les risques

environnementaux associés à la production. Il s'agit aussi de mieux intégrer les fermes à leur milieu;

5. Développer une démarche adaptée d'implantation des nouveaux projets : il faut d'abord que les projets aient été conçus non seulement pour répondre aux bonnes pratiques généralement reconnues, mais aussi aux attentes et aux préoccupations des divers milieux. Il convient aussi d'avoir recours à une démarche axée sur la participation pour faire en sorte que le projet soit accepté par la communauté;
6. Assurer une concertation avec le monde municipal : une approche participative d'implantation de projet avec l'appui du monde municipal est une condition à la cohabitation harmonieuse.

#### **Documents déposés par le conférencier**

##### **DURA9**

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC. *Présentation de Clément Pouliot portant sur la cohabitation harmonieuse*, 13 novembre 2002, 5 p.

##### **DURA9.1**

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC. *Allocution accompagnant la présentation de Clément Pouliot portant sur la cohabitation harmonieuse*, 13 novembre 2002, 8 p.

## **Les principaux sujets abordés lors de la période de questions**



## **Séance du 12 novembre 2002, en soirée (TRAN19)**

- ▶ Les éléments d'application de l'évolution de l'agriculture amenant une rupture entre l'agriculture et la famille (p. 23-24).
- ▶ Des précisions sur les façons de faire pour favoriser la participation publique (p. 24-26).
- ▶ La marge de manœuvre en fait de gestion des odeurs (p. 26-28).
- ▶ La capacité du droit et de la réglementation à favoriser la paix sociale (p. 28-32).
- ▶ Le lien entre les impacts sociaux d'un endroit choisi pour l'implantation d'un projet et le degré d'acceptabilité sociale (p. 33-35).
- ▶ Le problème d'odeur des lieux d'épandage à proximité des zones habitées (p. 35-38).
- ▶ La conciliation possible entre l'occupation du territoire et la protection du territoire agricole (p. 39-40).
- ▶ La conciliation possible entre la «ferme nourricière» et l'industrialisation de l'agriculture (p. 40-43).
- ▶ Le parallèle entre la dynamique de l'occupation du territoire au Québec et à l'étranger (p. 43).
- ▶ L'acceptation sociale d'une ferme économiquement viable (p. 45-47).
- ▶ Les conditions de viabilité d'une ferme (p. 48-49).
- ▶ La distribution géographique du secteur agricole de la région de Saguenay par rapport à la localisation des chalets et à la présence des populations rurales (p. 50-52).
- ▶ La conciliation possible entre les expressions «ferme rentable» et «viabilité écologique» ainsi que le concept de productivité (p. 52-53).
- ▶ L'impact du degré de transparence des projets sur l'acceptabilité sociale (p. 55-58).
- ▶ La problématique des nouvelles entreprises porcines versus celles qui sont implantées depuis longtemps (p. 60-62).
- ▶ Des précisions au regard de la taille d'une ferme et de son caractère «familial» (p. 63-64).
- ▶ La responsabilité sociale des producteurs au-delà du respect des lois et règlements (p. 65-70).
- ▶ La notion de développement durable associée à un projet perçu négativement (p. 71).
- ▶ Les conflits possibles relativement à la protection des nappes phréatiques (p. 72-75).
- ▶ Le développement durable et les projets intégrateurs (p. 76-77).
- ▶ L'implantation de projets en contradiction avec le consensus social (p. 78-80).
- ▶ Les solutions technologiques et la pollution du milieu (p. 80-83).
- ▶ Le choix de la population en ce qui concerne une cohabitation harmonieuse (p. 83-85).

- ▶ L'application des orientations gouvernementales (p. 85-89).
- ▶ Les types de projets étudiés par Forget Aubin (p. 90-94).
- ▶ Des moyens de pression possibles de la part des producteurs (p. 94-95).
- ▶ Les biotechnologies et les risques pour l'environnement et la santé (p. 98-100).
- ▶ Les actions à retenir pour favoriser une cohabitation harmonieuse (p. 100-101).

## **Séance du 13 novembre 2002, en après-midi (TRAN20)**

- ▶ Le coût environnemental versus le coût économique de la production porcine (p. 46-50).
- ▶ Le concept de développement durable (p. 51-53).
- ▶ La différence entre l'évaluation des impacts environnementaux et l'évaluation du risque environnemental (p. 51 et 53-54).
- ▶ La contamination des nappes phréatiques (p. 55-56).
- ▶ L'eau en tant que facteur intégrateur d'un écosystème naturel ou transformé (agricole) (p. 57-58).
- ▶ Le réalisme de la planification actuelle des activités agricoles en vue de faire du développement durable (p. 59-62).
- ▶ Des précisions sur le moratoire, le mandat de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec et le Règlement sur les exploitations agricoles (p. 65-70).
- ▶ Les contraintes imposées par la situation actuelle au regard des objectifs de développement durable (p. 70-72).
- ▶ Des précisions concernant le Règlement sur les exploitations agricoles et l'aspect transitoire de ce dernier (p. 72-75).
- ▶ La comptabilisation des externalités (p. 76-79).
- ▶ La mise en application des règlements relatifs aux activités agricoles par les municipalités régionales de comté (p. 81-84).
- ▶ L'apport financier des programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à la production porcine (p. 86-87).
- ▶ L'apport financier venant du producteur pour l'achat de rampes basses pour l'épandage (p. 87-88).
- ▶ Les raisons pour révoquer un certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement (p. 89-92).

## **Séance du 13 novembre 2002, en soirée (TRAN21)**

- ▶ Les avantages et les difficultés associés à la gestion des déjections sous forme de lisier et à la gestion des déjections sur litière (p. 28-31 et 87).
- ▶ Les leçons tirées de l'expérience de production porcine durable dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean : les aspects techniques et sociaux (p. 32-35).
- ▶ La solution de rechange au Règlement sur les exploitations agricoles (p. 35-36).
- ▶ L'accès des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) : la position des producteurs et l'intérêt des citoyens (p. 36-38).
- ▶ L'ampleur du fossé entre les producteurs et les citoyens en tant que forces sociales (p. 39-42).
- ▶ La position de la Fédération des producteurs de porcs du Québec relativement à un référendum municipal qui exprime l'opposition de la population à l'implantation d'une porcherie (p. 43-44).
- ▶ Un processus d'autorisation d'implantation d'une porcherie sur une base locale (p. 44-45).
- ▶ Les implications du respect de la démocratie : les modalités d'un débat social (p. 45-47, 98 et 113-117).
- ▶ La possibilité pour la Fédération des producteurs de porcs du Québec de se donner un code de déontologie (p. 48-50).
- ▶ La pertinence des vérifications des PAEF faites par le ministère de l'Environnement (p. 50-51).
- ▶ La publicisation des PAEF pour recréer un lien de confiance : les fonctions du PAEF et ses modalités rédactionnelles (p. 52-54).
- ▶ Les défis de la négociation lorsque les producteurs peuvent se prévaloir du droit de produire (p. 57-60).
- ▶ L'exportation dans la production de porcs : un moyen ou une fin (p. 60-62 et 92-93).
- ▶ La cohérence entre les épandages de lisier durant le mois d'octobre et les bonnes pratiques agroenvironnementales (p. 62-63).
- ▶ La position de la Fédération des producteurs de porcs du Québec à propos du phénomène d'intégration : les conséquences sur les petits producteurs (p. 64-67).
- ▶ Le rééquilibrage des rapports de force entre les producteurs et la population : la nuance à établir concernant le droit de produire accordé aux producteurs (p. 68-69 et 126-127).
- ▶ Le poids décisionnel des exploitations porcines industrielles : la controverse autour de l'évolution des modes de production (p. 70-72).
- ▶ Le poids de l'Union des producteurs agricoles (UPA) (p. 75).



- ▶ Le contexte mondial dans lequel s'inscrit l'agriculture québécoise : l'influence des États-Unis (p. 75-76).
- ▶ La démocratie dans le milieu agricole : la consultation de la population, notamment sur l'emploi des fonds publics (p. 78-82).
- ▶ L'impression d'un manque d'ouverture et de tolérance de la société à l'égard de son agriculture (p. 83-84 et 86).
- ▶ La stratégie de la Fédération des producteurs de porcs du Québec pour établir une cohabitation harmonieuse lorsque la population double tous les 30 ans et que le nombre de producteurs diminue (p. 85-86).
- ▶ Le retour sur l'expérience de Nutrinor, un projet de porcherie qui s'inscrit dans le développement durable (p. 88-90 et 121-122).
- ▶ La spécificité des milieux quant à l'acceptation d'un projet d'implantation de porcherie (p. 90).
- ▶ L'acceptabilité sociale versus le développement durable (p. 91).
- ▶ La décentralisation des pouvoirs de réglementation et de contrôle : le potentiel et les conditions d'efficacité du niveau local, voire municipal (p. 93-96 et 132).
- ▶ Les compétences du niveau local quant à la protection de l'environnement (p. 96-97).
- ▶ Les risques accrus de conflits d'intérêts dans les instances décisionnelles locales (p. 97-98).
- ▶ L'importance d'approfondir la recherche en ce qui a trait à l'élevage du porc (p. 98 et p.107).
- ▶ Les risques liés à la santé et associés au contact direct avec le fumier ou le lisier : les modalités de transport du fumier et du lisier (p. 99-104 et 132).
- ▶ Le coût de production d'une production porcine biologique (p. 111-112).
- ▶ L'interdiction d'élever des porcs à l'extérieur des bâtiments (p. 119-120).
- ▶ La représentativité contestée de l'UPA régionale sur certains dossiers (p. 123-124).
- ▶ Les dynamiques des communautés locales lors des conflits : le silence des citoyens et l'acceptation sociale (p. 125).
- ▶ Les chances d'une discussion honnête dans un contexte de rapports de force inégaux (p. 127-128).
- ▶ Les grandes lignes de l'étude de perception pour la valorisation de la profession de producteur de porcs de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (p. 129-130).

*Bureau  
d'audiences publiques  
sur l'environnement*

Québec 